

Courrier adressé aux députés et sénateurs
Ayant apporté leur soutien aux familles
des victimes en 2003

Toulouse, le 15 octobre 2005

Monsieur le Député,

Objet :
Disparus de Mourmelon : comment
en tirer les enseignements ?

Référence :
GD/1510-1

Le 15 octobre 2003, La justice interrompait prématurément le procès de l'affaire des disparus de Mourmelon après le suicide de Pierre Chanal, alors que celui-ci était sous la surveillance du personnel de l'administration judiciaire.

Dans le cas de mon frère et pour au moins sept autres familles, la justice a totalement échoué : après une instruction interminable avec des nombreuses erreurs ou fautes, le procès de Pierre Chanal, renvoyé aux Assises, n'a finalement pas eu lieu.

Malgré les demandes répétées des familles des victimes, le ministère de la justice s'est toujours refusé à procéder à une enquête approfondie sur les conditions de l'ensemble de l'instruction.

Un très petit nombre d'élus à l'Assemblée Nationale ou au Sénat ont apporté leur soutien à ces requêtes. Vous en faites partie et je vous en remercie vivement.

Malheureusement, malgré ces efforts, deux ans après, cette enquête n'a toujours pas été effectuée.

En janvier 2005, l'Etat français a pourtant été condamné pour faute lourde et dysfonctionnement du service public de la justice. Les attendus du jugement sont très sévères. Le fait que l'Etat français n'ait pas fait appel de cette condamnation signifie que les critiques sont justifiées. Monsieur Dominique Perben a néanmoins écrit après ce jugement: « il ne m'apparaît pas nécessaire qu'une nouvelle enquête soit diligentée » (courrier envoyé à plusieurs députés et sénateurs)

Même si cette condamnation de l'Etat est une reconnaissance réelle du préjudice subi par les familles des victimes, je ne peux accepter que cette décision soit considérée comme le terme de l'affaire. Il est indispensable que les leçons de cet échec soient tirées de manière à éviter qu'un nouveau drame ne se reproduise.

Je sollicite à nouveau votre support pour obtenir qu'une enquête soit menée afin que soient éclaircies les causes et les responsabilités qui ont entraîné l'échec de la justice dans l'affaire de Mourmelon.

.../...

Les enjeux sont d'apporter non seulement une réponse aux cas particuliers des familles des disparus de Mourmelon mais également de déterminer plus largement comment améliorer le fonctionnement du système judiciaire français.

Le risque de prescription pour une partie des crimes de Michel Fourniret, pourtant avérés, le découpage des enquêtes selon les compétences territoriales, ou encore les différences de traitement judiciaire en Europe montrent par exemple que notre justice reste très mal préparée à traiter efficacement les affaires de séries criminelles.

La prise en compte des victimes doit également être améliorée, sans que cela ne soit perçu comme du « populisme pénal » ou une remise en cause de la présomption d'innocence.

Je me permets de vous communiquer un résumé des attendus du jugement du 26 janvier dernier. Le texte complet est disponible sur le site www.disparusdemourmelon.org qui contient de nombreux éléments sur l'affaire.

En vous remerciant par avance et en restant à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Gil DENIS

Frère de Patrice DENIS, disparu en août 1985

Président de l'association « Victimes en série »

Pièce jointe :

Extrait des attendus du jugement du 26 janvier 2005 (condamnation de l'Etat pour faute lourde).

Liste des destinataires de cette lettre :

- Monsieur Philippe Adnot
- Monsieur Pierre Cohen
- Monsieur Philippe Feneuil
- Monsieur Alain Ferry
- Martine Lignières-Cassou
- Monsieur François Loncle
- Madame Henriette Martinez
- Monsieur Hervé Morin
- Monsieur Bernard Roman